



Dufträume

Gries Deco Company GmbH

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ipuro Car cachemire

Date de révision: 16.03.2023

Code du produit: DE-GDC-428

Page 1 de 14

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

ipuro Car cachemire

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Parfum d'ambiance

Utilisations déconseillées

Le produit ne doit être utilisé que pour l'utilisation prévue.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

Société:	Gries Deco Company GmbH
Rue:	Boschstrasse 7
Lieu:	D-63843 Niedernberg
Téléphone:	+49 (0)6028 944-3100
e-mail:	QS@g-d-c.eu
Interlocuteur:	Division of Supply Chain Management
e-mail:	QS@g-d-c.eu
Internet:	www.ipuro.com

Téléfax: +49 (0)6028 944-3200

Fournisseur

Société:	ipuro Schweiz AG
Rue:	Marktgasse 27
Lieu:	CH-8400 Winterthur
Téléphone:	+41 52 208 34 50
e-mail:	info@ipuro.com
Interlocuteur:	Division of Supply Chain Management
e-mail:	QS@g-d-c.eu
Internet:	www.ipuro.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

Tox Info Suisse - Tel. 145 | 24h (www.toxi.ch)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Aquatic Chronic 3; H412

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Mentions de danger

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P501	Ne pas jeter le contenu avec les ordures ménagères et les éliminer conformément à la réglementation régionale/nationale en vigueur.

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH208 Contient CITRONELLOL, LINALOOL, HEXYL CINNAMAL, LINALLYL ACETATE, BENZYL



Dufträume

Gries Deco Company GmbH

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ipuro Car cachemire

Date de révision: 16.03.2023

Code du produit: DE-GDC-428

Page 2 de 14

SALICYLATE, METHYLENEDIOXYPHENYL METHYLPROPANAL, GERANIOL, ALPHA-ISOMETHYL IONONE, D-LIMONENE, DIMETHYLCYCLOHEXENYL 3-BUTENYL KETONE, NEROL, 2,4-DIMETHYL-3-CYCLOHEXENE CARBOXALDEHYDE, ROSE KETONE-4. Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien: salicylate de benzyle (BENZYL SALICYLATE).

Les substances contenues dans ce mélange ne répondent pas aux critères de classification PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges



Dufträume

Gries Deco Company GmbH

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ipuro Car cachemire

Date de révision: 16.03.2023

Code du produit: DE-GDC-428

Page 3 de 14

Composants dangereux

Nº CAS	Substance	Quantité	
	Nº CE	Nº Index	Nº REACH
Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
18479-58-8	2,6-diméthyloct-7-ène-2-ol (2,6-DIMETHYL-7-OCTEN-2-OL)	2,5 - < 5 %	
242-362-4			
Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H315 H319 H336			
60-12-8	2-phénylethanol (PHENETHYL ALCOHOL)	2,5 - < 5 %	
200-456-2			
Acute Tox. 4, Eye Irrit. 2; H302 H319			
36306-87-3	4-(1-éthoxyvinyl)-3,3,5-tétraméthylcyclohexanone (KEPHALIS)	2,5 - < 5 %	
252-961-2			
Skin Irrit. 2, Aquatic Chronic 2; H315 H411			
88-41-5	acétate de 2-tert-butylcyclohexyle	1 - < 2,5 %	
201-828-7			
Aquatic Chronic 2; H411			
18479-57-7	2,6-dimethyloctan-2-ol	1 - < 2,5 %	
242-361-9			
Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2; H315 H319			
106-22-9	citronellol (CITRONELLOL)	0,1 - < 1 %	
203-375-0			
Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1B; H315 H319 H317			
78-70-6	linalol; 3,7-diméthyl-1,6-octadién-3-ol; dl-linalol (LINALOOL)	0,1 - < 1 %	
201-134-4			
603-235-00-2			
Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1B; H315 H319 H317			
101-86-0	a-hexylcinnamaldéhyde (HEXYL CINNAMAL)	0,1 - < 1 %	
202-983-3			
Skin Sens. 1B, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 2; H317 H400 H411			
115-95-7	acétate de linalyle (LINALYL ACETATE)	0,1 - < 1 %	
204-116-4			
Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1B; H315 H319 H317			
118-58-1	salicylate de benzyle (BENZYL SALICYLATE)	0,1 - < 1 %	
204-262-9			
Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1B, Aquatic Chronic 3; H319 H317 H412			
1205-17-0	a-méthyl-1,3-benzodioxole-5-propionaldéhyde (METHYLENEDIOXYPHENYL METHYLPROPANAL)	0,1 - < 1 %	
214-881-6			
Repr. 2, Skin Sens. 1B, Aquatic Chronic 2; H361 H317 H411			
106-24-1	géraniol; (2E)-3,7-diméthyocta-2,6-dién-1-ol (GERANIOL)	0,1 - < 1 %	
203-377-1			
603-241-00-5			
Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1; H315 H318 H317			
127-51-5	3-méthyl-4-(2,6,6-triméthyl-2-cyclohexène-1-yl)-3-butène-2-one (ALPHA-ISOMETHYL IONONE)	0,1 - < 1 %	
204-846-3			
Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 2; H317 H411			



Dufträume

Gries Deco Company GmbH

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ipuro Car cachemire

Date de révision: 16.03.2023

Code du produit: DE-GDC-428

Page 4 de 14

111879-80-2	(E)-oxacyclohexadec-13-én-2-one, Mélange de: (E)-oxacyclohexadec-12-én-2-one, a (Z)-oxacyclohexadec-12-én-2-one et (Z)-oxacyclohexadec-13-én-2-one		0,1 - < 1 %
422-320-3	606-092-00-4		
Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H400 H410			
5989-27-5	(R)-p-mentha-1,8-diène; d-limonène (D-LIMONENE)		0,1 - < 1 %
227-813-5	601-096-00-2		
Flam. Liq. 3, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1B, Asp. Tox. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 3; H226 H315 H317 H304 H400 H412			
56973-85-4	1-(5,5-diméthyl-1-cyclohexène-1-yl)pent-4-ène-1-one (DIMETHYLCYCLOHEXENYL 3-BUTENYL KETONE)		0,1 - < 1 %
260-486-7			
Skin Sens. 1B, Aquatic Chronic 2; H317 H411			
106-25-2	nérol (NEROL)		0,1 - < 1 %
203-378-7			
Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1B; H315 H318 H317			
68039-49-6	2,4-diméthylcyclohex-3-ène-1-carbaldéhyde (2,4-DIMETHYL-3-CYCLOHEXENE CARBOXYLALDEHYDE)		0,1 - < 1 %
268-264-1			
Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1B, Aquatic Chronic 2; H315 H319 H317 H411			
23696-85-7	1-(2,6,6-triméthyl-1,3-cyclohexadién-1-yl)-2-butén-1-one (ROSE KETONE-4)		< 0,1 %
245-833-2			
Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1A, Aquatic Chronic 2; H315 H317 H411			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

Nº CAS	Nº CE	Substance	Quantité
Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA			
60-12-8	200-456-2	2-phényléthanol (PHENETHYL ALCOHOL)	2,5 - < 5 %
	par voie orale: ATE = 500 mg/kg		
5989-27-5	227-813-5	(R)-p-mentha-1,8-diène; d-limonène (D-LIMONENE)	0,1 - < 1 %
	Aquatic Acute 1; H400: M=1		

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

Après inhalation

Si des irritations ou des allergies se déclenchaient suite à l'utilisation ou la manipulation du produit (surtout en cas d'inhalation de grandes quantités) : Transporter la personne atteinte à l'air frais. Allonger la victime et la tenir au chaud. En cas de symptômes allergiques, en particulier au niveau des voies respiratoires, appeler immédiatement un médecin.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Changer les vêtements imprégnés. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

Retirer les lentilles de contact. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

Rincer la bouche et recracher le liquide. NE PAS faire vomir. Faire boire de l'eau en grandes quantités par



Dufträume

Gries Deco Company GmbH

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ipuro Car cachemire

Date de révision: 16.03.2023

Code du produit: DE-GDC-428

Page 5 de 14

petites gorgées (effet de dilution). Appeler un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritations possibles en cas de contact avec les yeux et irritations/réactions allergiques possibles en cas de contact avec la peau.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitements symptomatiques.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant
Brouillard d'eau. Dioxyde de carbone (CO2). Mousse.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de:
Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. gaz et vapeurs irritants/toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Vêtement de protection.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Assurer une aération suffisante. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuel

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Recueillir mécaniquement. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Pour le nettoyage

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

En cas d'utilisation dans des locaux exigus et chauffés : Veiller à une aération suffisante.

Sur le poste de travail (lors de la fabrication/du transvasement) : Utiliser un équipement de protection individuel

Ne pas jeter les résidus à l'égout; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.

Préventions des incendies et explosion

Mesures usuelles de la prévention d'incendie.



Dufträume

Gries Deco Company GmbH

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ipuro Car cachemire

Date de révision: 16.03.2023

Code du produit: DE-GDC-428

Page 6 de 14

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés. Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique. Se laver les mains et le visage à la fin du travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Information supplémentaire

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conseils pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger des rayons du soleil et des sources de chaleur. Éviter les sources de combustion.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Parfum d'ambiance

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition (VME/VLE; Suva, 1903.f)

Nº CAS	Substance	ppm	mg/m³	fib/ml	Catégorie	Origine
25265-71-8	Dipropylèneglycol (inhalable)	-	140		VME 8 h	
5989-27-5	D-Limonène	7 14	280 40 80		VLE courte durée VME 8 h VLE courte durée	



Dufträume

Gries Deco Company GmbH

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ipuro Car cachemire

Date de révision: 16.03.2023

Code du produit: DE-GDC-428

Page 7 de 14

Valeurs de référence DNEL/DMEL

Nº CAS	Substance	Voie d'exposition	Effet	Valeur
DNEL type				
106-22-9	citronellol (CITRONELLOL)			
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	45,8 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	13,75 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	27,5 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		dermique	local	29,5 mg/cm ²
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	local	29,5 mg/cm ²
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	161,6 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	47,8 mg/m ³
78-70-6	linalol; 3,7-diméthyl-1,6-octadién-3-ol; dl-linalol (LINALOOL)			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	2,8 mg/m ³
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	systémique	16,5 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	2,5 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, aigu		dermique	systémique	5 mg/kg p.c./jour
106-24-1	géraniol; (2E)-3,7-diméthyocta-2,6-dién-1-ol (GERANIOL)			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	161,6 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	12,5 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		dermique	local	0,0118 mg/cm ²
5989-27-5	(R)-p-mentha-1,8-diène; d-limonène (D-LIMONENE)			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	66,7 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	9,5 mg/kg p.c./jour



Dufträume

Gries Deco Company GmbH

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ipuro Car cachemire

Date de révision: 16.03.2023

Code du produit: DE-GDC-428

Page 8 de 14

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Substance	
Milieu environnemental		Valeur
106-22-9	citronellol (CITRONELLOL)	
Eau douce		0,0024 mg/l
Eau de mer		0,00024 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,0256 mg/kg
Sédiment marin		0,00256 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		580 mg/l
78-70-6	linalol; 3,7-diméthyl-1,6-octadién-3-ol; dl-linalol (LINALOOL)	
Eau douce		0,2 mg/l
Eau de mer		0,02 mg/l
Sédiment d'eau douce		2,22 mg/kg
Sédiment marin		0,222 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		10 mg/l
Sol		0,327 mg/kg
106-24-1	géraniol; (2E)-3,7-diméthylocta-2,6-dién-1-ol (GERANIOL)	
Eau douce		0,011 mg/l
Eau de mer		0,001 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,115 mg/kg
Sédiment marin		0,011 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		0,7 mg/l
Sol		0,017 mg/kg
5989-27-5	(R)-p-mentha-1,8-diène; d-limonène (D-LIMONENE)	
Eau douce		0,014 mg/l
Eau de mer		0,0014 mg/l
Sédiment d'eau douce		3,85 mg/kg
Sédiment marin		0,385 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		1,8 mg/l
Sol		0,763 mg/kg

Conseils supplémentaires

Il n'y a actuellement aucun autre seuil d'exposition.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Une aération suffisante doit être garantie.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Inutile en conditions d'utilisation normales.

Sur le poste de travail (lors de la fabrication/du transvasement) : Lunettes avec protections sur les côtés

Protection des mains

Il n'est pas nécessaire de porter des gants pour l'utilisation recommandée car en utilisation conforme il ne devrait pas y avoir de contact avec la peau.

Sur le poste de travail (lors de la fabrication/du transvasement) :

Porter des gants appropriés. Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile).
(EN 388 CAT 2 | EN 374 CAT 3)



Dufträume

Gries Deco Company GmbH

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ipuro Car cachemire

Date de révision: 16.03.2023

Code du produit: DE-GDC-428

Page 9 de 14

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection de la peau

Inutile en conditions d'utilisation normales.

Sur le poste de travail (lors de la fabrication/du transvasement) : Vêtement de protection.

Protection respiratoire

Inutile en conditions d'utilisation normales.

Sur le poste de travail (lors de la fabrication/du transvasement) :
dépassement de la valeur limite: appareil respiratoire à filtre anti-gaz (EN 141).

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	solide
Couleur:	différents
Odeur:	citrusy
Point de fusion/point de congélation:	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'explosivité:	Aucune donnée disponible
Limite supérieure d'explosivité:	Aucune donnée disponible
Point d'éclair:	>93 °C
Température d'auto-inflammation:	Aucune donnée disponible
Température de décomposition:	Aucune donnée disponible
pH-Valeur:	Aucune donnée disponible
Viscosité cinématique:	Aucune donnée disponible
Hydrosolubilité:	Aucune donnée disponible
Solubilité dans d'autres solvants	Aucune donnée disponible
La vitesse de dissolution:	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau:	Aucune donnée disponible
La stabilité de la dispersion:	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur:	non applicable
Pression de vapeur:	Aucune donnée disponible
Densité:	Aucune donnée disponible
Densité relative:	Aucune donnée disponible
Densité apparente:	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur relative:	Aucune donnée disponible
Caractéristiques des particules:	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion

Aucune donnée disponible

Température d'inflammation spontanée solide:

Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes

Aucune donnée disponible

Autres caractéristiques de sécurité

Épreuve de séparation du solvant: Teneur en solvant:

Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible



Dufträume

Gries Deco Company GmbH

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ipuro Car cachemire

Date de révision: 16.03.2023

Code du produit: DE-GDC-428

Page 10 de 14

Teneur en corps solides:	Aucune donnée disponible
Point de sublimation:	Aucune donnée disponible
Point de ramollissement:	Aucune donnée disponible
Point d'écoulement:	Aucune donnée disponible
Viscosité dynamique:	Aucune donnée disponible
Durée d'écoulement:	Aucune donnée disponible

Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactivité dangereuse en conditions environnementales normales.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable en conditions environnementales normales (température ambiante).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Lors d'une utilisation conforme aux dispositions, aucune réaction dangereuse n'est à prévoir.

10.4. Conditions à éviter

Aucun connu

10.5. Matières incompatibles

Aucun matériau incompatible connu.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. gaz et vapeurs irritants/toxiques.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél calculé

ATE (orale) 14285,7 mg/kg

Nº CAS	Substance	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
60-12-8	2-phénylethanol (PHENETHYL ALCOHOL)					
	orale	ATE mg/kg	500			

Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Contient CITRONELLOL, LINALOOL, HEXYL CINNAMAL, LINALYL ACETATE, BENZYL SALICYLATE, METHYLEDIOXYPHENYL METHYLPROPANAL, GERANIOL, ALPHA-ISOMETHYL IONONE, D-LIMONENE, DIMETHYLCYCLOHEXENYL 3-BUTENYL KETONE, NEROL, 2,4-DIMETHYL-3-CYCLOHEXENE CARBOXALDEHYDE, ROSE KETONE-4. Peut produire une réaction allergique.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



Dufträume

Gries Deco Company GmbH

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ipuro Car cachemire

Date de révision: 16.03.2023

Code du produit: DE-GDC-428

Page 11 de 14

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien: salicylate de benzyle (BENZYL SALICYLATE).

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

Coefficient de partage n-octanol/eau

Nº CAS	Substance	Log Pow
78-70-6	linalol; 3,7-diméthyl-1,6-octadién-3-ol; dl-linalol (LINALOOL)	2,9
106-24-1	géraniol; (2E)-3,7-diméthylocta-2,6-dién-1-ol (GERANIOL)	2,6
5989-27-5	(R)-p-mentha-1,8-diène; d-limonène (D-LIMONENE)	4,38

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien: salicylate de benzyle (BENZYL SALICYLATE).

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Selon le catalogue européen des déchets (CED), l'attribution de numéros d'identification de déchets/descriptions de déchets doit être réalisée d'une manière spécifique pour chaque industrie et chaque processus.

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés (RS 814.610.1, OMoD)

150101 Déchets d'emballages, absorbants, chiffons d'essuyage, matériaux filtrants et vêtements de protection (non spécifiés ailleurs); Déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages collectés séparément dans les communes); Emballages en papier et en carton

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)



Dufträume

Gries Deco Company GmbH

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ipuro Car cachemire

Code du produit: DE-GDC-428

Page 12 de 14

Date de révision: 16.03.2023

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport fluvial (ADN)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnementDANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT:

Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucunes mesures de précaution spéciales ne sont connues.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 75

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III):

N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)



Dufträume

Gries Deco Company GmbH

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ipuro Car cachemire

Date de révision: 16.03.2023

Code du produit: DE-GDC-428

Page 13 de 14

Information supplémentaire

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrisent la couche d'ozone: non applicable

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents: non applicable

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants: non applicable

Règlement (CE) n° 649/2012 du Parlement et Conseil européens concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux: Ce mélange ne contient aucun produit chimique soumis à la procédure de notification d'exportation (Annexe I).

Ce mélange contient les substances suivantes extrêmement préoccupantes (SVHC) qui ont été incluses dans la liste des substances candidates conformément à l'article 59 de REACH: aucune

Ce mélange contient les substances suivantes extrêmement préoccupantes (SVHC) qui sont soumises à autorisation selon l'Annexe XI de REACH: aucune

Législation nationale

Information supplémentaire

Les réglementations nationales doivent être également observées!

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2,3,4,5,6,8,9,11,12,14,15,16.

Version 1,00 - 13.06.2019 - première ébauche

Version 1,01 - 16.03.2023 - première ébauche

Abréviations et acronymes

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

BImSchV : Ordonnance relative à l'exécution de la loi fédérale sur la protection contre les immissions

CAS : Chemical Abstracts Service

DIN : Norme de l'Institut allemand de normalisation

CE : Concentration effective

CE : Communauté européenne

NE : Norme européenne

IATA : International Air Transport Association

Recueil IBC : recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac

ICAO : International Civil Aviation Organization

IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods

ISO : Norme de l'Organisation internationale de normalisation

CLP : Classification, Labeling, Packaging

IUCLID : International Uniform Chemical Information Database

CL : Concentration létale

DL : Dose létale

LOG Kow ou LogP : coefficient de partage entre l'octanol et l'eau

MARPOL : Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires

OECD : Organisation for Economic Co-operation and Development

PBT : Substances persistantes, bioaccumulable et toxiques

RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses

TRGS : Règles techniques pour les substances dangereuses

NU : Nations Unies

COV : Composés organiques volatils

vPvB : Substances très persistantes et très bioaccumulables

VwVws : Règlement administratif sur la classification des substances dangereuses pour les eaux

CPE : Classe de pollution des eaux



Dufträume

Gries Deco Company GmbH

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ipuro Car cachemire

Date de révision: 16.03.2023

Code du produit: DE-GDC-428

Page 14 de 14

GHS : Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS : European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS : European List of Notified Chemical Substances

DNEL : Derived No Effect Level

PNEC : Predicted No Effect Concentration

TLV : Threshold Limiting Value

STOT : Specific Target Organ Toxicity

AwSV : Décret relatif aux installations concernant la manipulation des substances susceptibles de polluer l'eau

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Aquatic Chronic 3; H412	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH208	Contient CITRONELLOL, LINALOOL, HEXYL CINNAMAL, LINALYL ACETATE, BENZYL SALICYLATE, METHYLENEDIOXYPHENYL METHYLPROPANAL, GERANIOL, ALPHA-ISOMETHYL IONONE, D-LIMONENE, DIMETHYLCYCLOHEXENYL 3-BUTENYL KETONE, NEROL, 2,4-DIMETHYL-3-CYCLOHEXENE CARBOXALDEHYDE, ROSE KETONE-4. Peut produire une réaction allergique.

Information supplémentaire

Les informations fournies dans cette fiche technique de sécurité sont destinées à décrire les règles de sécurité du produit. Elles ne sont pas destinées à garantir certaines caractéristiques et sont basées sur les connaissances actuelles. La fiche technique de sécurité a été créée sur la base des informations des fabricants en amont par :

asseso AG, Ottostraße 1, 63741, Aschaffenburg, Allemagne

Numéro de téléphone: +49 (0)6021 - 1 50 86-0, Fax: +49 (0)6021 - 1 50 86-77, E-Mail: eu-sds@asseso.eu,
www.asseso.eu

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)